DISTRICT DE L'AIN DE FOOTBALL
26 rue du Loup
01440 VIRIAT

# COMPTE RENDU

# ASSEMBLEE GENERALE DE FIN DE SAISON

**Samedi 12 Juin 2015 à 19 H 00**

**à MANZIAT**

**Personnalités présentes :**
- M. LARDET Denis, maire de Manziat.
- M. BILLOUDET Guy, Conseiller départemental du canton de Replonges et président de la Communauté de Communes de du Pays de Bâgé.
- M. FOURNIER François, président du Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Ain.
- Mme GAUTHERIN Corinne, Directrice Départementale de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.
- M. DUBOIS Rachel, Directeur du Service des Sports du Conseil Général de l'Ain.
- M. BARBET Bernard, Président Ligue Rhône Alpes de Football.
- M. ALBAN Bernard, membre du Comité de Direction de la Ligue Rhône Alpes de Football.
- Mme HARIZA Abtissem, membre du Comité de Direction Ligue Rhône Alpes de Football.

**Membres du Comité Directeur présents :**
BENOIT Pierre, BLANC Jean Luc, BOSSET Régis, CELDRAN Christophe, CHENE Patrick, DEPIT Grégory, ECOCHARD Jean François, FEYEUX Michel, JANNET Jean François, JOSSERAND Alain, LUCET Georges, MAIRE Jacques, MALIN Joël, PELLET François, PITARD Patrick, POULARD Christine, SANNA Séverino, TEIL Jean Claude.

**Membres des Commissions présents :**
BACONNET Jean Paul, BARDET Bernard, BELPALME Jean, BERNARD Alain, CHATEL Régis, DUROUX Jacky, GIROD Emmanuelle, GRATESSOLLE Michel, NEZEYS Pierre, PRADA René, REYDELLET Jacques.

**Personnel administratif et technique présent :**
TEPPE Esther (secrétariat), BERTHAUD Pierre (CT – départ à 19h45).

**Personnalité excusée :**
- M. ABAD Damien, président du Conseil Départemental.
- Mme TERRIER Caroline, vice-présidente du Conseil départemental de l'Ain, chargée des sports, de la culture et de la jeunesse.

**Membres du Comité de Direction excusés :**
BERGER Christine, COLLARD Sophie, LACQUES Maurice, LOMBARBO Daniel, MUZY Coralie.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres présents et qui sera annexée au présent procès-verbal.

La dite feuille d'émargement permet de constater que :
Sur les 110 clubs convoqués :
- 99 clubs présents.
- 11 clubs absents : Béon, Bourg Sud, Coligny, Injoux Génissiat, Interdombes FC, Priay, Sermoyer, St Maurice de Gourdans, Tenay, Vertrieu, Virieu.

En conséquence, le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale peut délibérer suivant l'ordre du jour.

La Commission des Opérations de Surveillance Electorales a désigné les personnes suivantes comme scrutateurs :
- BLANC Martial (Bord de Veyle),
- MONNIN Christian (Serrières Villebois),
- CHAGNARD Cédric (Hautecourt),
- BEDJA Madjid (Plastics Vallée),
- NEVEU Maryse (Pont de Vaux A.),
- GRATESSOLLE Michel (Côtière MV),
- LOUVENAZ Yves (Jujurieux),
- SACCARD Eric (St Martin MCV).

A 19 H 15, le Président Jean François JANNET ouvre la séance.
« Madame la directrice de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale,
Monsieur le président du comité Départemental Olympique et Sportif,
Monsieur le président de la communauté de communes également Conseiller Départemental du canton de Replonges et qui représente ce soir Monsieur ABAD,
Monsieur le Maire de Manziat,
Monsieur le président de la ligue Rhône Alpes de Football,
Madame, Monsieur les représentants du comité de direction de la ligue Rhône Alpes,
Monsieur le président du club du club de Manziat,
Mesdames et Messieurs les présidents et représentants des clubs,
Chers amis,
Je déclare ouvert cette assemblée générale ordinaire de fin de saison
Je dois vous présenter les excuses de :
Monsieur Damien ABAD président du Conseil Départemental.
Madame Caroline TERRIER, vice-présidente du Conseil Départemental, chargée des sports, de la culture et de la jeunesse,
Mesdames Sophie COLLARD et Christine BERGER, Messieurs Maurice LACQUES et Daniel LOMBARDO, membres du comité de direction ainsi que d'autres membres non élus de différentes commissions.
Je tiens à saluer la présence :

- De Monsieur Rachel DUBOIS, directeur des sports au Conseil Départemental
- Du président de l'amicale des anciens du district, Monsieur Sévérino SANNA, et ses collègues « amicalistes »
- Du président de l'amicale des éducateurs, Monsieur Régis BOSSET
- Du président de l'UNAF, Monsieur Grégory DEPIT
- la présence de la presse départementale et locale

J'apprécie, particulièrement ce soir, d'avoir à la tribune, Madame GAUTHERIN, directrice de la DDCS qui a déjà participé à nos travaux et sans les excuses de Madame TERRIER, nouvelle présidente chargée des sports du Conseil Général nous aurions pu avoir deux femmes en tribune. Le temps où ces tribunes étaient réservées exclusivement aux hommes fait partie du passé et j'en profite aussi pour vous dire combien je suis satisfait d'avoir des présidentes de clubs qui montrent de véritable capacité à gérer leur structure.

Certains d'entre nous n'ont pas été épargnés par la maladie, où sont actuellement souffrant comme Madame Myriam DEBOURG, secrétaire du district et Monsieur Maurice LACQUES et je leur souhaite à tous un prompt rétablissement.
D'autres ont été affectés par des décès et en mémoire de toutes les disparitions qui ont touché le football départemental je laisse à chacun de vous, respecter un temps de silence et avoir une pensée pour ceux et celles qui leur étaient chers.
Je vous remercie.

Je vous présenterai l'ordre du jour dans un instant mais je vais donner d'abord la parole à Monsieur Jean Daniel CATHERIN, président du club accueillant ».

## *ALLOCUTIONS et MOTS D'ACCUEIL*

**M. CATHERIN Jean Daniel, Président du FC Manziat**
Mesdames, Messieurs, bonjour à tous.
C'est un vrai plaisir pour l'équipe dirigeante du FC Manziat d'accueillir l'assemblée générale du District pour la 1ère fois à Manziat. Permettez-moi de vous présenter notre club en quelques mots :
Le FC Manziat fêtera ses 70 ans l'an prochain. Le club a été créé le 26 Février 1946 autour d'un noyau de 7 bénévoles, présidé par Robert BROYER. L'effectif initial, en entente avec nos voisins de Chevroux, était de 26 joueurs répartis en 2 équipes habillées de maillots bleus, shorts blancs et chaussettes bleues. Le Maire de l'époque a mis à la disposition du club un terrain au lieu-dit « Chassagne ». C'est un terrain naturel, inondé de temps en temps par les caprices de la Saône toute proche mais encore utilisé aujourd'hui. Les premiers vestiaires étaient agencés dans 2 wagons de bestiaux juchés sur des socles en béton.
A l'époque, l'équipe fanion est engagée en 2ème série Ain-Jura…

Le président fondateur, Robert Broyer est resté à la tête du club pendant 9 saisons jusqu'en 1955. Huit présidents lui ont succédé :
- Georges Feyeux, pendant 5 saisons jusqu'en 1960
- Roger Renoud Grappin, 18 saisons jusqu'en 1978
- André Corrand, 18 saisons jusqu'en 1996
- Thierry Ferrand, 5 saisons jusqu'en 2001
- Philippe Renaud, 4 saisons jusqu'en 2005
- le duo Christine Douillet et Bernard Bourgeois, 4 saisons jusqu'en 2009
- Jean Daniel Catherin, depuis 2009

Au plan sportif, le plus haut niveau atteint par notre équipe fanion est un titre de champion d'Excellence lors de la saison 1997/1998 et une accession en Promotion d'Honneur Régional.

Notre équipe fanion a remporté la Coupe Emile Faivre en 1986, notre équipe vétérans la Coupe Morandas à 2 reprises, en 2006 et 2014.

Le club est également fier d'avoir obtenu le challenge fair play en 1958 et 1984 ainsi que le super challenge du fair play et de la sportivité en 2010.

Et puis le club a organisé le plateau départemental débutants en 1992 ainsi que le tournoi poussins du Conseil général en 1995.

Le FC Manziat aujourd'hui c'est :
- une équipe dirigeante de 26 membres.
- 75 joueurs dans les catégories U7 à U13 pour une vingtaine d'éducateurs.
- 50 joueurs seniors répartis dans 3 équipes (une entente avec l'US Replonges pour notre 3ème équipe cette saison).
- 20 joueurs vétérans.
- 1 arbitre (Anthony Stadelmann) et une dizaine d'arbitres assistants semi-officiels.

Depuis 1996, nos joueurs des catégories U15 à U19 évoluent sous les couleurs de l'Essor Bresse Saône, club formateur de notre Communauté de Communes, en compagnie de nos voisins des clubs de l'AS Bâgé, US Feillens et de l'US Replonges.

Le FC Manziat, c'est aussi une amicale des supporters créée par le regretté Marcel Benoît en 1993 et présidée aujourd'hui par Christian Catherin.

C'est enfin un cri de victoire, le TAGADA, inventé en 1980 par Maurice Cordier, alors entraîneur du club. Maurice Cordier, c'est aujourd'hui la mémoire du club, il a aussi été l'un des précurseurs du foot féminin puisque il a coaché une équipe féminine à Manziat pendant 3 saisons au début des années 1970….

Voilà très succinctement présenté le club qui vous reçoit aujourd'hui.
Au nom des bénévoles qui ont préparé cette assemblée et que je remercie, je vous souhaite une bonne assemblée.

**M. LARDET Denis, maire de Manziat.**
Il souhaite la bienvenue à l'ensemble des présents.
Après avoir présenté sa commune, il félicite et remercie tous les dirigeants des clubs pour le travail réalisé auprès des jeunes.
Il adresse ses félicitations au FC Manziat pour la bonne gestion du club et souhaite à l'ensemble des présents une bonne assemblée générale.

**M. BILLOUDET Guy, Conseiller départemental du canton de Replonges et président de la Communauté de Communes de du Pays de Bâgé.**
Il souhaite la bienvenue à l'ensemble des présents.
Après avoir présenté son canton, il salue tout le travail fait au quotidien dans les clubs et souhaite à l'ensemble des présents une bonne assemblée générale dans le Val de Saône.

## *INFORMATION SPORT SANTE POUR TOUS*

Le Docteur Christine POULARD, membre du Comité de Direction du District, présente les bienfaits des activités physiques sur la santé et explique que la sédentarité est un des principaux facteurs de risque de mortalité.
L'association Plateforme Sport Santé recherche des clubs pour développer des activités physiques (le football peut en faire partie) chez des personnes ciblées (3ème et 4ème âge, maladie chronique, post greffe, handicap, personnes en situation précaire - RSA, RMI…).
Un flyer a été mis dans chaque enveloppe. Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec la commission prévention qui fera le relais entre les clubs et l'association Plateforme Sport Santé.

## *ASSEMBLEE ORDINAIRE*

Ouverture de l'assemblée générale ordinaire.

### Approbation du procès-verbal de l'AG de début de saison à Viriat le 25/10/14

**Vote de l'assemblée sur le procès-verbal de l'assemblée générale** : adopté à l'unanimité.

### Rapport moral de la saison 2014 / 2015

Mesdames, Messieurs,
Il est réconfortant, c'est positif et c'est prometteur de vous voir réunis ce soir, vous bénévoles, pour assister à cette AG. Il est réconfortant, c'est positif et c'est prometteur pour l'idée que nous nous faisons du football, loin des paillettes, des affaires de la FIFA de Monsieur BLATTER, et des gros titres réducteurs sur notre football.
Il est réconfortant, c'est positif et c'est prometteur de mesurer la vitalité de notre base à travers le dévouement, le souci d'aller de l'avant des bénévoles qui font le football amateur au quotidien, en dépit de mille difficultés. Il est là notre trésor et notre force.
L'an prochain, à cette période nous entrerons dans l'Euro 2016 chez nous, en France. Que cet Euro, soit avant tout une fête du football accessible à tous. Que cet Euro démontre que le football à tous les niveaux demeure un magnifique sport.
Cette compétition contrairement à la coupe du monde 1998 organisée à l'époque par la Fédération Française de Football est désormais placée sous l'égide de l'UEFA dirigée par Michel PLATINI.

Bien sûr, je souhaite comme vous, qu'il y ait ultérieurement de bonnes retombées financières et que les clubs de la base puissent en bénéficier. Je vous rappelle que vous pouvez déjà obtenir des aides auprès de la Ligue de Football Amateur en téléchargeant vos demandes sur le site du district. Cela concerne les infrastructures, les coûts de formation et des kits d'animation.

L'Euro c'est pour juin 2016 mais auparavant nous aurons l'occasion, avant de nous transformer en supporteur « bleu France » de nous transformer en supporteur « bleu de bresse » pour soutenir notre premier club professionnel départemental : Le Football Club de Bourg Péronnas

Je félicite son président, Monsieur Gilles GARNIER et l'ensemble du club pour cette magnifique performance. Une équipe en ligue 2, c'est incontestablement une ouverture pour l'instance départementale que nous représentons tout comme les performances de nos équipes de ligue car avec Ambérieu en Bugey, nous enregistrons une équipe supplémentaire en catégorie d'honneur régional et nous aurons une équipe supplémentaire en catégorie seniors au niveau promotion honneur régional.

Au niveau du football féminin, Bourg Péronnas s'est qualifié lors des phases interdistricts et rejoindra le club d'Attignat pour disputer le championnat de ligue la saison prochaine et je me réjouis d'avoir désormais deux clubs féminins à l'échelon régional.

Pour les autres clubs évoluant dans le championnat de district, je félicite toutes les équipes qui vont goûter à l'accession au niveau supérieur et bien sûr je suis au côté des clubs qui vont descendre d'un étage. Le football est fait de cycles et à un moment donné je suis persuadé que la tendance s'inversera.

Je tiens à mettre au tableau d'honneur de notre district les clubs de Saint Martin du Mont, de Bords de l'Ain et de Fareins Saône Vallée successivement vainqueurs des coupes Morandas, des groupements et Emile FAIVRE.

Autre satisfaction au niveau de notre instance, c'est l'augmentation de 7,60% du nombre de licenciés. Nous terminons la saison avec 18919 licences, chiffre record depuis le début de la décennie et surtout le nombre de renouvellement est également positif.

Cela signifie que nos licenciés ont moins fait de « zapping » sur d'autres sports.

A nous, à vous, désormais de gérer au mieux la qualité d'accès à nos clubs et cela passe forcément par une meilleure prise en compte des missions des dirigeants et des éducateurs. Je rappelle que des formations sont gratuites dans le cadre de l'EURO 2016.

Par contre, la saison prochaine, nous irons vers une réduction du nombre de clubs puisque des fusions ont été entérinées avec à contrario aucune reprise d'activité par des clubs en sommeil ou nouveaux clubs. Je souhaite que le football demeure une activité fondamentale dans les communes qui possèdent déjà des installations et que celles-ci fassent la part belle aux jeunes et moins jeunes sportifs en accord avec les clubs locaux.

Vous présidentes et présidents de clubs, nous instance, ensemble nous devons avoir des relations saines avec nos collectivités. Nous ne pourrons qu'évoluer ensemble et de manière constructive. Je fais confiance à ces collectivités comme je vous fais confiance à vous.

Les municipalités, les collectivités n'ont pas vocation de gérer un fonds de commerce. Ainsi, financièrement pour les associations que nous représentons, nous aurons toujours et de plus en plus à prouver nos capacités et véhiculer nos valeurs de bénévoles. Nous devrons nous adapter car le temps de la facilité des aides financières est derrière nous.

Je pense qu'eux comme nous regrettent cette période où les subventions se faisaient aisément par simple et tacite reconduction.
Bien sûr, si nécessaire, je reste à votre disposition pour vous aider en cas de grosses difficultés.

Quant aux finances du district, nous devons gérer celles-ci avec sérieux en prenant en compte que toute dérive aurait pour conséquence des augmentations de tarif au niveau des clubs. Comme je sais que vos finances se situent plus à l'équilibre qu'à l'augmentation de votre trésorerie, je ne souhaite pas vous mettre davantage en difficultés.

Je vais maintenant vous exposer le bilan de nos missions pour cette saison 2014/2015 en lien avec la prochaine saison.
La mission «Forum, ensemble parlons tous le même football »
Ce forum qui s'est déroulé en janvier 2015, était basé sur des témoignages de trois clubs qui initient des actions citoyennes et éducatives. Il a permis de montrer que le football est facteur d'échanges et que désormais il s'oriente vers des projets collectifs et pérennes.
Pour la saison 2015 /2016, le forum s'adressera aux jeunes U17, lors de la finale départementale futsal, avec la participation de notre référent gendarmerie pour dialoguer sur le respect, la citoyenneté et aussi avec la présence du comité Handisport.

La mission « Comprendre et fidéliser les licenciés »
Après avoir mené des enquêtes pour connaître les raisons des arrêts des licenciés : joueurs, arbitres et présidents de clubs, ceci grâce à un excellent travail de stagiaires, l'accent sera désormais mis sur la fidélisation des présidents de clubs notamment avec une formule de parrainage et d'aide à la structuration d'une équipe dirigeante.
L'enquête demandée récemment aux clubs pour connaitre leur situation avec l'éventuel renouvellement de leur président fait partie de cet objectif de soutien.

Le collège des présidents demeure pour moi indispensable pour travailler de manière collégiale et il doit demeurer source de propositions. La prochaine réunion est programmée durant l'automne normalement à Hautecourt et une deuxième réunion est prévue en février 2016 dans les locaux du district.
Retenons cette formule « Une autre personne a toujours une idée qui nous manque »

Le district continuera à développer des actions avec le comité de sport adapté et notre convention nous permettra encore de consolider notre collaboration.
L'instance veut aider le sport adapté mais elle n'oublie pas l'autre comité, celui d'Handisport et c'est pour cela qu'une convention a été signée en ce début d'année 2015. Notre but est de devenir partenaire du Foot Fauteuil et du football des amputés.

Autres axes de développement :
Le football à l'école
Notre but va être de former des enseignants pour initier un football attrayant dans les écoles. Pour cela nous sommes partenaires avec l'UNSS (collèges, lycées) et USEP (école primaire)

Axe du développement du football féminin

Une commission intitulée « plan de féminisation » travaille activement à la valorisation des dirigeantes et la journée de la femme du 08 mars a montré le dynamisme de cette action
La commission des féminines, elle, s'attache à l'intégration des filles dans nos différents championnats. Je sais qu'il reste de nombreuses étapes à franchir afin de répondre à l'attente de tous ces clubs souhaitant un développement fiable permettant aux filles de s'épanouir dans le football sans trop de contraintes.
Pour cela je souhaite que les clubs engagent leurs équipes féminines dans nos championnats, car n'oublions pas que c'est cette catégorie qui a le plus augmentée dans notre district et il serait dommage de ne pas profiter de cet engouement pour dynamiser nos épreuves.

Axe primordial : la mise en place du Projet Educatif Fédéral
20 clubs ont déjà donné leur accord pour s'inscrire dans cette démarche qui a pour but de développer des valeurs éducatives que sont le respect (respect des autres, respect des arbitres, respect des règles du jeu) valeur éducative comme la citoyenneté et l'environnement.
Certes on s'éloigne « du rectangle vert » mais plus nos jeunes auront intégrés ces valeurs éducatives de base moins nos dirigeants et nos éducateurs seront perturbés dans leur mission respective. Les jeunes d'aujourd'hui seront les dirigeants de demain.
A long terme : Qu'a-t-il de plus beau ? : Un jeune que vous avez eu comme joueur moyen et qui adolescent traverse la rue pour vous dire bonjour ou bien celui qui était bon joueur en petite catégorie et qui désormais ne daigne vous saluer.
Le monde associatif, sportif ne doit pas faillir dans ce combat alors même que de nombreuses institutions peinent à remplir leur rôle avec d'autres moyens que les nôtres. Pour le lien social, il n'y a pas mieux que le football.
J'invite donc les clubs à contacter le district pour collaborer à cette initiative de développement du Projet Educatif Fédéral.
Je tiens à féliciter dans ce cadre de citoyenneté et éducatif le club de Misérieux Trévoux qui termine premier du challenge Civisport dans la catégorie environnement. Le challenge Civisport est ouvert à tous les sports donc le football a bien été représenté. Quant au club de Plastic Vallée il a été élu lauréat national de la Fondaction du football (trophée Philippe SEGUIN) dans la catégorie « égalité des chances »

Dernier axe : La formation
On apprend à tout âge quelle que soient ces capacités initiales.
Se borner à vouloir entrainer, arbitrer, diriger en faisant fi des contenus de formation, et par la même de toute remise en cause, est une erreur.
Se remettre en question est une belle et bonne leçon de travail, de patience et d'humilité.
Comme vous le savez, on devra mettre en place la feuille de match informatisée (la FMI) Je vous fournirai toute à l'heure de plus d'amples informations mais on ne doit pas être effrayé par ce nouveau dispositif à partir du moment où on ne se met pas dans l'urgence.

Comment mener à bien ces missions.
Premièrement : En n'en ouvrant pas d'autres

Deuxièmement : En refermant les missions qui méritent de l'être après en avoir fait une analyse permettant de vérifier leur pertinence éventuelle de poursuite.

Troisièmement : En mettant des moyens financiers mais on ne peut pas avancer avec des projets construit uniquement sur une logique budgétaire et comptable.

Quatrièmement : En misant sur les moyens humains.
Aussi le district de l'Ain va intégrer deux services civiques à compter du 01 septembre 2015.
Ces jeunes à qui j'accorde toute ma confiance pour collaborer avec nos salariés et nos bénévoles auront pour objectif principal de développer les missions que j'ai citées et surtout d'établir des liens entre notre instance et les clubs.
Je souhaite que vous leur réserviez le meilleur accueil possible comme vous le faites déjà avec nos techniciens et notre assistant en arbitrage.

Nous sommes désormais à une année de la fin de la mandature et par déontologie je resterai vigilant pour ne pas engager des projets irréalistes
durant la saison 2015/2016.
Donc, ce soir, nous allons aborder un dernier volet de sujets fondamentaux, à travers des discussions sur différents vœux que j'assumerai en tant que président de cette mandature.
Comme d'habitude, je compte sur vous pour avoir des débats sereins, de qualité et constructifs.

Dans le dernier volet de mon intervention, je mettrai en garde ceux qui promettent le paradis par la magie de l'ostracisme et du repliement.
Pour ceux qui ont des fortes personnalités individuelles, qu'ils n'oublient pas que le football se joue uniquement avec le sens du collectif, du partage, de la patience et de la persévérance.
Je ne plaide pas pour l'uniformité. Je pense que la vie, c'est la diversité, les divergences, les contradictions. On peut débattre avec ténacité, mais à un moment donné il faut bien arriver à converger pour donner un sens à la mission qui nous a été confiée.
Je rappellerai qu'il est bien de faire des commentaires à tout va, mais dans la vie, il y a ceux qui agissent et ceux qui commentent.
Il est vrai que nous sommes dans une période où la société devient très individualiste, mais ma mission en tant que président du district est d'activer un pôle de résistance contre cette individualisme pour que tous ensemble nous puissions aller plus loin et plus unis pour vivre notre passion du football.
Mesdames, Messieurs, les présidents et dirigeants, sachez que je vous fais entièrement confiance malgré vos tâches multiples, accaparantes, parfois angoissantes.
Votre instance départementale n'est pas au-dessus de vous, elle est parmi vous et avec vous.

Merci pour votre attention.

**Vote de l'assemblée sur l'ensemble du rapport moral** : adopté à l'unanimité.

## ELECTIONS

**Elections des membres du District aux AG de la Ligue**
12 candidats se sont présentés et leur candidature a été contrôlée et validée par La Commission de Surveillance des Opérations Electorales.
Il ne faudra en retenir que 9 les 3 restants seront considérés comme suppléants.

## *ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE*

Ouverture de l'assemblée générale extraordinaire.

Michel FEYEUX donne des explications concernant ces 3 vœux.

### Titre 3 : Comité de Direction

**Vote n° 1**
**Article 18.1 – COMPOSITION**
Le Comité de Direction chargé des pouvoirs de direction est composé de ~~**douze (12) membres au moins, vingt cinq (25)**~~ **19** membres ~~**au plus.**~~
Le Comité est renouvelable en totalité tous les quatre (4) ans (année sportive) et expire au plus tard le 31 décembre qui suit les Jeux Olympiques d'Eté.
Une place est réservée :
* au représentant des arbitres.
* au représentant des éducateurs.
* à la représentante des licenciées féminines.
* à un médecin licencié.
~~*** à un représentant du foot diversifié, dont le futsal, et sous réserve que des compétitions existent sur le territoire du District et que celui-ci en soit organisateur.**~~

## Vote n° 2 – Mode de scrutin
**Liste plurinominale**
**Article 18.3 – DECLARATION DE CANDIDATURE**
Les déclarations de candidature doivent être adressées au secrétariat du District par envoi recommandé ou par courriel, au plus tard 30 jours avant la date de l'Assemblée Générale. La déclaration de candidature indique à quel titre elle est présentée (représentant des arbitres, des éducateurs~~**, du football diversifié**~~, des licenciées féminines, médecin licencié ou autre).
Il est délivré un récépissé de candidature si les conditions de forme visées ci-dessus et celle d'éligibilité, tant générale que particulières, fixées à l'article 18.2, sont remplies.
Le refus de candidature doit être motivé.

**Article 18.4 – MODE DE SCRUTIN**

Les membres du Comité de Direction sont élus au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours. Le vote par correspondance n'est pas admis.

* sont élus au premier tour de scrutin, les candidats ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés (calcul hors bulletins blancs ou nuls)

Au second tour de scrutin, l'élection à lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le candidat le plus âgé est élu.

**Liste bloquée**

**Mode de scrutin**

Les élections des Comités de Direction de District doivent être réalisées au plus tard 30 jours avant la date de celles de leur Ligue régionale.

Les membres du Comité de Direction sont élus au scrutin proportionnel de liste à un seul tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation.

- Si une liste obtient la majorité absolue des suffrages exprimés, il lui est attribué tous les sièges.

- Si aucune liste n'obtient la majorité absolue des suffrages exprimés, il est attribué à la liste recueillant le plus grand nombre de suffrages exprimés un nombre de sièges égal à la moitié du nombre de sièges à pourvoir, hors sièges réservés visés à l'alinéa suivant, arrondi, le cas échéant, à l'entier supérieur.

En outre, sont également déclarés élus, quelle que soit leur position sur la liste, le candidat arbitre, l'éducateur le médecin, ainsi que la licenciée, figurant sur la liste recueillant le plus grand nombre de suffrages.

Cette attribution opérée, les autres sièges sont répartis entre toutes les listes, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne. Toutefois, les listes qui n'ont pas obtenu au moins 10% de suffrages exprimés ne sont pas admises à la répartition des sièges.

En cas d'égalité de suffrages entre les listes arrivées en tête, ces sièges sont attribués à la liste dont les candidats ont la moyenne d'âge la plus élevée.

Les sièges sont attribués aux candidats dans l'ordre de présentation sur chaque liste.

Si plusieurs listes ont la même moyenne pour l'attribution du dernier siège, celui-ci revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au candidat le plus âgé.

En cas de vacance, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le membre du Comité de Direction élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

Toutefois, le remplaçant d'un membre du Comité de Direction élu au titre de médecin licencié ne peut être qu'une personne qui était candidate sur la même liste, remplissant les conditions particulières d'éligibilité du poste concerné.

Lorsque les dispositions des deux précédents alinéas ne peuvent être appliquées, il est procédé, pour pourvoir à la vacance, à une élection partielle, au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours. Le mandat des membres ainsi élus expire à la même échéance que l'ensemble du Comité de Direction.

Si le nombre de sièges devenant vacants atteint le tiers du nombre des membres du Comité, il est procédé au renouvellement intégral de celui-ci, dans les conditions statutaires, lors de la plus proche assemblée générale. Dans cette hypothèse, le mandat du nouveau Comité de Direction expire à la date d'échéance du mandat du précédent.

**Déclaration de candidature :**
Une seule déclaration est obligatoire pour chaque liste qui comporte autant de candidats qu'il y a de sièges à pourvoir, dont, au minimum, les représentants prévus à l'article 18.1 des présents Statuts, et un candidat désigné comme étant la tête de liste.

La déclaration de candidature comporte la signature, les nom et prénoms de chaque candidat, et précise ceux qui figurent au titre d'une catégorie obligatoire susvisée.

Nul ne peut être sur plus d'une liste.

Est rejetée la liste :
• ne comportant pas autant de candidats qu'il y a de sièges à pourvoir, hors membres de droit
• portant le nom d'une ou plusieurs personnes figurant sur une autre liste,
• où ne figureraient pas, au minimum, des représentants pour chaque catégorie obligatoire.

La déclaration de candidature doit être adressée au secrétariat du district, par envoi recommandé, ou courriel au plus tard 30 jours avant la date de l'Assemblée Générale.

Aucun retrait volontaire ou remplacement de candidat, ni aucun changement dans l'ordre de présentation de la liste n'est accepté après la réception de la déclaration de candidature.

Il est délivré un récépissé de candidature si les conditions de forme visées ci-dessus, et celles d'éligibilité, tant générales que particulières, fixées à l'article 18.2 sont remplies.

Le refus de candidature doit être motivé.

## Vote n° 3 : Conditions d'éligibilité valables pour les 2 modes de scrutin

**Article 18.2 – CONDITIONS D'ELIGIBILITE**

**A – Générales**

Est éligible au Comité de Direction tout(e) licencié(e) à titre individuel du District ainsi que tout(e) licencié(e) d'une association affiliée ayant son siège sur le territoire ~~de la Ligue concernée~~ du District et en règle avec la Fédération, la Ligue et le District.

La ou le candidat(e) doit être à jour de ses cotisations, et domicilié(e) sur le territoire du District ou d'un District limitrophe pour l'élection du Comité de Direction.

La ou le candidat(e) doit être âgé d'au moins seize ans révolus, les dirigeants mineurs devant justifier de l'accord écrit de leur représentant légal.

Ne peut être candidate :

- la personne qui n'est pas licenciée depuis au moins 6 mois ; toutefois, les personnes déjà licenciées la saison précédente sollicitant une licence pour la saison en cours sont considérées comme étant licenciées sans interruption durant la période allant du 30 juin de la saison précédente à la date d'enregistrement de leur nouvelle licence ;

~~- la personne qui n'a pas 18 ans au jour de sa candidature ;~~

- la personne de nationalité française condamnée à une peine qui fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- la personne de nationalité étrangère condamnée à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- la personne à l'encontre de laquelle a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave à l'esprit sportif ;
- la personne licenciée suspendue de toutes fonctions officielles.

Les conditions générales d'éligibilité doivent être remplies à la date de la déclaration de candidature. En conformité avec ce qui précède, une personne est rééligible.

**B - Particulières**

1. Le représentant des arbitres doit être un arbitre en activité depuis au moins trois ans ou être arbitre honoraire, membre d'une association groupant les arbitre de football disposant de sections régionales dans le tiers au moins des Ligues métropolitaines de la Fédération et choisi après concertation avec cette association représentative.
   En l'absence de section régionale ou départementale d'une telle association, il doit être membre de la commission d'arbitrage du District depuis trois ans au moins.

2. Le représentant des éducateurs doit être membre d'une association groupant les éducateurs de football disposant de sections régionales dans le tiers au moins des Ligues métropolitaines de la Fédération et choisi après concertation avec cette association représentative.
   En l'absence de section régionale ou départementale d'une telle association, il doit être membre d'une commission technique du District depuis trois ans au moins.
   Pour l'élection au comité de direction du district il doit être titulaire : ~~- pour l'élection au Comité de Direction du District~~, du B.E.E.S. 1.

~~**3. Le ou la représentante du foot diversifié doit être titulaire d'une licence attestant l'appartenance à ce type de football.**~~

4. La représentante des licenciées féminines doit être licenciée, ou être membre d'une commission du District.

5. Le médecin doit être licencié à la date de candidature sans condition de durée.

Les conditions particulières d'éligibilité doivent être remplies à la date de la désignation. En cas de vacance du siège des arbitres ou des éducateurs, il sera procédé de la même façon que lors du renouvellement général du Comité de Direction.

Vote à bulletin secret et clôture de l'assemblée générale extraordinaire.

## *ASSEMBLEE ORDINAIRE*

Reprise de l'assemblée générale ordinaire.

## RAPPORTS DES COMMISSIONS

### COMMISSION D'AIDE SOCIALE ET MORALE

Saison 2014/2015
- poursuite du suivi de 2 dossiers datant de plusieurs années (Familles Pacoret et Basset).
- ouverture d'un dossier (en cours de montage) concernant le club de Luenaz FC.

Michel FEYEUX

**Vote de l'assemblée** : adopté à l'unanimité.

### COMMISSION D'APPEL

Présentation et validation lors de l'AG de début de saison 2015/2016.

## COMMISSION DE L'ARBITRAGE

Présentation et validation lors de l'AG de début de saison 2015/2016.

## COMMISSION COUPES

Après une saison sans perturbation météorologique, les Coupes de l'AIN (Emile FAIVRE, des Groupements et MORANDAS), ce sont déroulées normalement.

Merci à Marc BERNARD pour son implication dans la coupe MORANDAS réservée aux vétérans.

Félicitations et merci à tous pour votre tenue tout au long de la compétition.
Un grand merci au club du FC Bourg Péronnas pour le prêt de ses installations lors des finales.

Rendez-vous la saison prochaine. Bonnes vacances à tous.

Le Président de la Commission,
Patrick PITARD

**Vote de l'assemblée** : adopté à l'unanimité.

## COMMISSION DELEGATIONS

Cette saison 2014 / 2015, la commission a couvert 109 rencontres classées sensibles comme suit :

- 78 rencontres seniors de niveau 1
- 25 rencontres seniors de niveau 2
- 4 rencontres U19 de niveau 1
- 2 rencontres U17 de niveau 1

Une diminution des matchs sensibles par rapport à la saison passée.

Toutes ces rencontres se sont déroulées sans incidents majeurs ce qui prouve que la présence d'un délégué primordiale pour le bon déroulement d'une rencontre.

Pour la saison prochaine, suite à un manque récurant de délégués, je fais appel à toutes les bonnes volontés pour rejoindre la Commission des Délégations.

Je remercie tous les délégués pour leur contribution.

Bonnes vacances à tous.

Le Président de la Commission,
Patrick PITARD

**Vote de l'assemblée** : adopté à l'unanimité.

## COMMISSION DE DISCIPLINE

Le bilan de la fin de saison 2014/2015, en terme d'analyses des sanctions et des faits extra-sportifs, reste provisoire mais toutefois très proche de la réalité à l'heure de la publication.

Les chiffres montrent une forte augmentation des avertissements (+ 14% soit 5233) et une stagnation des expulsions (326 contre 325 la saison dernière).

Les auditions ont baissé de 80% (5 au lieu de 24 la saison dernière).

Les principaux faits sanctionnés proviennent :

- de la brutalité et des propos grossiers et excessifs entre joueurs.
- des propos déplacés et injurieux envers les arbitres (attention à la démotivation de ceux-ci).
- d'une agression sur un arbitre officiel.
- du mauvais comportement des supporters et des bancs de touche (45 sanctions dont 18 rappel à l'ordre soit une augmentation de 4% par rapport à la saison dernière).

La commission rappelle que la police des terrains incombe, d'une part, le club visité, en qualité d'organisateur, et d'autre part le club visiteur, responsable de l'attitude de ses dirigeants, joueurs et du désordre imputable à ses supporters.

La mise en place des matchs sensibles et à risque, limitent très certainement les incidents éventuels, mais restent toutefois qu'une prévention.

Les décisions des membres de la commission de Discipline s'appuient uniquement sur les textes décrits dans l'annuaire du District et des barèmes aggravés de la LRAF. Ils constatent, globalement, l'absence des rapports des fautifs (joueurs, dirigeants, éducateurs).

Les rapports des officiels sont transmis à 98%.

La commission demande à tous les responsables des clubs, d'exercer, auprès de leurs adhérents, une vigilance sur la communication interne des règles qui font vivre proprement notre football départemental et surtout de circonscrire la dérive verbale des différents acteurs licenciés ou non.

Alain JOSSERAND

**Vote de l'assemblée** : adopté à l'unanimité.

## COMMISSION FEMININE

**Rencontres interdistricts**
A Sagy (71) le 15/10/14 pour les U14-U15 (triangulaire Jura – Pays Saônois – Ain).
A Louhans (71) le 7/03/15 pour les U14-U15 contre le Pays Saônois (journée de la femme).
A Molinges (39) le 25/05/15 pour les U13-U14 contre le Jura (Challenge Millet).

**CAF de secteur**
3 CAF (Attignat, Lagnieu et St Paul de Varax) ont été mis en place cette année lors des vacances scolaires (203 filles présentes).
Ils sont ouvert aux filles U11, U13, U15 et U18 et ont pour but de :

- Proposer une pratique exclusivement féminine
- Approfondir les connaissances footballistiques
- Faire un tour d'horizon des catégories d'âge
- Préparer les rassemblements départementaux et régionaux.

**RID U15 (à Hauteville du 31/10/14 au 2/11/14)**
Filles concernées : 12 joueurs U15 et U14.

**RID U13 (à Hauteville le 30/05/15)**
Filles concernées : 12 joueurs U13.

**Tournoi Futsal (à St Denis les Bourg les 24 et 25/01/15)**
Un tournoi futsal est organisé pour les catégories U13, U15, U18 et seniors (une ½ journée par catégorie).
Au final, 30 équipes engagées, 210 filles présentes pour les 2 jours.

**Journée Franco-Suisse (à Thonon les Bains le 14/12/14)**
24 joueuses présentes (catégories U13 et U15).
Tournoi futsal sur la journée contre des sélections des cantons suisses (Vaud, Valais et Genève) et du District de Haute Savoie Pays de Gex.

**Journée départementale du Foot Féminin (prévue le 13/06/15 à Péronnas)**
Filles concernées : U6 à U18.
X joueuses présentes.
Tournois, matchs et animations sur la journée.

**Bilan**
Un grand merci aux différents éducateurs ayant encadré toutes ces actions, aux clubs ayant mis à dispositions leurs infrastructures pour nous accueillir, et à toutes les personnes qui œuvrent pour le développement du football féminin dans leur club.

La Commission Féminine

**Vote de l'assemblée** : adopté à l'unanimité.

## PLAN DE FEMINISATION

Présentation et validation lors de l'AG de début de saison 2015/2016.

## COMMISSION PREVENTION

Présentation et validation lors de l'AG de début de saison 2015/2016.

## COMMISSION DES REGLEMENTS

Au 28 Mai 2015, la commission a ouvert 245 dossiers :

. <u>128 réclamations ou évocations</u>
- 38 sur équipiers premiers
- 35 sur qualification (dont 23 sur joueurs non licenciés)
- 8 sur suspension de joueurs
- 8 sur mutations
- 6 réserves techniques (transmises Commission de l'Arbitrage)
- 33 sur des questions générales

. <u>117 forfaits simples et généraux</u>
- 46 forfaits simples seniors
- 9 forfaits généraux seniors
- 6 forfaits simples U19
- 4 forfaits généraux U19
- 17 forfaits simples U17
- 1 forfait général U17
- 23 forfaits simples U15
- 2 forfaits généraux U15
- 3 forfaits simples féminines
- 2 forfaits généraux féminines
- 4 forfaits coupe

Augmentation des forfaits seniors par rapport à la saison 2013/2014 : + 16.
Diminution des forfaits jeunes (U15 à U17) : -23.

ꕥ ꕥ ꕥ ꕥ

**Arbitrage par Joueurs**

Pour la saison 2014/2015, 265 joueurs seniors et 93 joueurs jeunes ont été désignés ou redésignés.

33 seniors et 7 jeunes restent à être désignés pour la saison 2015/2016 (compte arrêté au 19/05/15).

Bonnes vacances à tous.

François PELLET et Jean Paul BACONNET

**Vote de l'assemblée** : adopté à l'unanimité.

## COMMISSION SPORTIVE

2014-2015 c'est 4.889 rencontres de U13 aux vétérans, 122 inversions, 705 reports, 270 modifications de date et d'horaire.
Malgré un début difficile, la saison s'est déroulée normalement.
La commission remercie Myriam, Esther, Intissar et Romane pour leur aide.

Pour les clubs accédant aux championnats de Ligue la commission leur souhaite une bonne saison 2015/2016.

On vous souhaite de bonnes vacances mais pensez bien à inscrire vos équipes, vos désidérata sur Footclubs (date butoir le 15 juillet).

**Vote de l'assemblée** : adopté à l'unanimité.

## COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

Présentation et validation lors de l'AG de début de saison 2015/2016.

**COMMISSION TECHNIQUE**

# Formation des Educateurs

**258** Modules suivis par **210** Educateurs
(315 pour 240 en 2013-2014)
(318 pour 265 en 2012-2013)

- ***Jeunes Cadres : 98 Stagiaires***
  - 2 Modules U9 → **32**
  - Module U11 → **15**
  - 2 Modules U9 SSS → **51**
- ***CFF 2 : 30 Stagiaires***
  - Module U13 → **11**
  - Module U15 → **10**
  - CFF2 → **10**
- ***CFF 1 : 36 Stagiaires***
  - Module U9 → 14
  - Module U11 → 14
  - CFF1 → 8
- ***CFF 3 : 25 Stagiaires***
  - Module U17/U19 → **15**
  - Module Seniors
  - CFF3→ **10**
- ***2 CFF4 : 20 Stagiaires***
- ***Brevet d'Entraineur de Football : 1 Stagiaire***
- ***Brevet de Moniteur de Football : 2 Stagiaires***
- ***Module U7 : 14 Stagiaires***
- ***Module Futsal : 10 Stagiaires***

***237*** ***éducateurs formés pour la saison 2014-2015 !***

**Certification :** **45** candidats sur **2** certifications

# Développement des Pratiques

## Football d'Animation :

**Label Garçons :** 21 clubs renouvelés à l'issue de la saison 2014/2015

- 2e renouvellement : 1 club.
- 1e renouvellement : 1 club.
- Retrait ou non renouvelé : 3 clubs.
- Attribution : Procédure en cours.

**Label Filles :** Club labellisé à l'issue de la saison 2014/2015

- Attribution : Procédure en cours.

**318** visites de suivi, d'accompagnement ou d'évaluation au cours de la saison.

## Réunions J'accompagne :

| | *U13* | *U11* | *U9* | *U7 Sept.* | *Total* |
|---|---|---|---|---|---|
| **TOTAL EDUCATEURS** | **88** | **93** | **101** | **75** | **357** |
| **Nb d'équipes** | **138** | **169** | **240** | **139** | **686** |
| **% Equipes représentées** | **63,7** | **55,2** | **42,08** | **53,95** | **52,04** |

# Développement des Pratiques

## Actions promotionnelles :

•Journée d'accueil U9 : 132 Equipes participantes sur 3 sites (Marboz/Nantua/Ambérieu).
•Coupe de l'Ain Futsal : 37 équipes en U13 / 27 en U15 / 27 en U17.
• Journée de printemps U7 : 83 Equipes participantes sur 6 sites.
• Plateau départemental U7 : 99 Equipes participantes à Ceyzeriat.
• Challenge U11 : 39 équipes de 22 cantons à St André d'Huiriat.

## Actions d'information :

- Commissions Techniques de Secteur Football d'Animation : 42 éducateurs participants sur 3 sites (Curtafond/St Denis/Izernore).

## Expérimentations U15/U17/U19 :

- Mise en place d'une pratique sur 3 Phases: Pour les U15/U17/U19
  - 2 phases de brassages – poules de 6 – matchs secs
  - 1 phase championnat – poules de 6 – matchs aller-retour
- Renouvellement de la pratique à 8 sur synthétique: En catégorie U15 = 16 clubs pour 21 équipes et en catégorie U17 = 13 Clubs pour 15 Equipes.

# Parcours d'Excellence Sportive

**U13**

4/02 détection dans les secteurs (183 j.)
11/03 inter secteurs (50 j.)
18/03 rattrapage (38 j.)
16/04 détection (60 j.)

Pôle espoir
• 8/04 1er tour (29 j.)

**U14**

80 joueurs vus sur la saison
9 CTS PES sur4 sites (Meximieux – Bellignat – Viriat – St Didier/Ch.) 56 joueurs réguliers
3 rassemblements centralisés (Viriat)
3 matchs amicaux :
- 2 sélections contre le Pays Saônois
- 1 sélection contre Jura (challenge Millet)

**U15**

27 joueurs vus
3 matchs amicaux (Sept et Oct)
Coupe Interdistricts (16 j.)

**U16-U17**

29/08 détection 40 joueurs vus
24/09 6 joueurs en stage LRAF

**Vote de l'assemblée** : adopté à l'unanimité.

## COMMISSION des TERRAINS et INFRASTRUCTURES SPORTIVES

Suite aux instructions données par le Directeur Général Adjoint de la FFF, Jean Lapeyre, concernant la mise à jour des installations sportives et d'éclairages non classés, nous avons appliqué en urgence la procédure indiquée afin d'être en conformité vis à vis des dispositions du Code du Sport.

Courant Avril, un courrier accompagné d'imprimés de demande de classement ont été transmis aux 71 collectivités propriétaires des installations non classées ainsi qu'aux présidents des clubs intéressés (concerne principalement les terrains annexes et tous les éclairages).

Nous déplorons à ce jour un manque de réactivité pour les réponses.

Nous avons actuellement :

- 265 terrains recensés sur le District de l'Ain dont 207 terrains classés.
- sur la saison, nous avons procédés au classement de 31 terrains.
- nous avons deux demandes de classement en instance à la CRTIS de la Ligue.
- 6 installations contrôlées en attente des documents (sollicités par les contrôleurs) nécessaires à la rédaction et à la transmission de la demande de classement à la FFF.
- 3 terrains de niveau 5 à confirmer avant le 01/11/2015.
- 3 demandes de classements restées sans réponse malgré plusieurs rappels.

**Eclairage**

Sur le District, nous avons :

- 2 terrains éclairés de niveau E 3 (400 lux- à maintenir300 lux) Championnat National
- 6 terrains éclairés de niveau E 4 (250 lux à maintenir 200 lux) CFA CFA2 Division d'Honneur
- 8 terrains éclairés de niveau E 5 (150 lux à maintenir 120lux) Autres compétitions nationales et compétitions de Ligues et districts

Pour les autres compétitions de District, nous avons lancé l'application de la procédure de classification du niveau FOOT A 11 (éclairage minimum de 100 lux) qui ne concerne que les installations existantes. En début d'année, un courrier a été transmis avec un imprimé pour la demande de classement aux clubs intéressés : 2 réponses à ce jour.

Nous remercions les collectivités et les dirigeants des clubs avec qui nous avons travaillé cette saison pour l'excellent accueil au cours des vérifications.

Pour être en règle avec la loi et les règlements, nous invitons à nouveau les Présidents des clubs à faire appliquer en urgence cette procédure de classement des installations sportives.

Jean Claude TEIL

**Vote de l'assemblée** : adopté à l'unanimité.

## EXAMEN DES VOEUX

**Vœu n° 1 : du District de l'Ain de Football**
**Carton blanc (exclusion temporaire)**
Mise en place de l'exclusion temporaire « carton blanc » pour les matchs de championnat et de coupes organisés par le district de l'Ain.
Avis du comité de direction : favorable à la majorité (18 pour – 2 contre).

### L'EXCLUSION TEMPORAIRE

Proposition

**L'EXCLUSION TEMPORAIRE**
Forme juridique
L'exclusion temporaire est une sanction administrative d'une durée de 10 minutes. Elle peut s'appliquer dans toutes les compétitions de Ligue et District et dans toutes les catégories, à l'exception de celles disputées à effectif réduit (football d'animation, futsal …).

Notifiée par l'arbitre à un joueur, elle n'entraînera aucune suspension ni amende financière. Pour être comptabilisées dans le challenge du fair-play, les exclusions temporaires sont totalisées par équipe sur la feuille de match mais jamais de façon individuelle, à l'issue du match.

L'exclusion temporaire n'est pas appelée à remplacer l'avertissement ou l'exclusion définitive. Elle a un objectif uniquement préventif et éducatif.

**Article 1** - L'arbitre notifie à un joueur l'exclusion temporaire du terrain pour une durée de dix minutes pour désapprobation en paroles ou en actes et conduite inconvenante ou excessive aux motifs suivants :

• 1 - Incidents sans échange de coups (hors gestes obscènes ou propos grossiers)
- Entre joueurs
- Entre joueurs et entraineurs/éducateurs
- Entre joueurs et dirigeants
- Entre joueurs et spectateurs
  (exemples : chamailleries, intimidations réciproques, poussettes….)

• 2 - Provocations et attitudes risquant d'entrainer un climat délétère de la rencontre.

• 3 – Contestations des décisions de l'arbitre ou comportement contestataire
(exemples: joueur qui râle en permanence, joueur qui lève les bras au ciel, joueur qui tire de rage dans le ballon…).

**Article 2** - L'exclusion temporaire ne peut être signifiée au même joueur qu'une seule fois durant le match.

En cas de nouvelle infraction, l'avertissement ou l'exclusion définitive devra être prononcé suivant l'application des lois du jeu.

Le nombre de joueurs exclus temporairement ne peut, en aucun cas, dépasser trois (3) dans les compétitions masculines et deux (2) dans les compétitions féminines au sein d'une même équipe dans le même temps.

**Article 3** - L'exclusion temporaire doit être notifiée à un joueur lors d'un arrêt de jeu. Au cas où l'arbitre n'arrêterait pas le jeu sur le fait en raison d'un avantage, la sanction sera notifiée au joueur dès le premier arrêt de jeu.

**Article 4** - L'arbitre notifie la sanction au joueur en lui montrant un carton blanc. Selon le motif de la faute, la première sanction peut être soit un carton blanc soit un carton jaune. Un carton blanc pourra être adressé après un carton jaune.

Le carton rouge est utilisé selon les règles habituelles de l'arbitrage.

**Article 5** - Le joueur exclu temporairement ne peut être remplacé durant la durée de la sanction.

**Article 6** - A l'issue du temps prévu pour l'exclusion temporaire, le club peut faire entrer sur le terrain :

- soit le joueur exclu temporairement,
- soit un joueur remplaçant régulièrement inscrit sur la feuille de match.

**Article 7** - Le décompte du temps sera effectif à partir de la reprise du jeu consécutif à la sanction.

Les 10 minutes d'exclusion temporaire correspondent à un temps de jeu effectif (hors temps de remplacements, de blessures, de tentatives volontaires de retarder le temps de jeu). Le décompte du temps est sous la responsabilité de l'arbitre.

**Article 8** - Le joueur exclu temporairement va sur le banc de touche. Il reste soumis à l'autorité de l'arbitre et pourra, le cas échéant, être sanctionné comme tel.

**Article 9** – A l'issue des 10 minutes d'exclusion, l'arbitre fait signe au joueur de revenir. Le joueur doit pénétrer sur le terrain à la hauteur de la ligne médiane. Il n'est pas nécessaire d'attendre un arrêt de jeu, sauf dans le cas où le joueur sanctionné est remplacé.

**Article 10** - Au cas où une rencontre se termine alors qu'une sanction temporaire est en cours, la sanction est considérée comme purgée.

Si cette situation se produit en première mi-temps (y compris celle de la prolongation), le joueur doit purger la durée restante en deuxième mi-temps. Un joueur exclu

temporairement n'ayant pas purgé l'ensemble de sa sanction à l'issue du temps règlementaire ne peut pas participer à une éventuelle série de tirs au but.

**Article 11** - Au cas où une équipe se trouverait réduite à moins de 8 joueurs (9 joueuses dans les compétitions féminines) suite à une ou plusieurs exclusions emporaires, la rencontre est arrêtée par l'arbitre qui doit le signaler sur la feuille de match et faire un rapport circonstancié à la Ligue ou au District organisant la compétition. Les Commissions sportives prendront la décision qu'elles jugeront opportune.

**Arbitrage par joueurs**

Suppression des joueurs ZZ devant arbitrer un match.

Avis du comité de direction : favorable à la majorité (16 pour – 3 contre – 1 abstention).

**Révision des tarifs disciplinaires**

Avis du comité de direction : favorable à la majorité (16 pour – 3 contre – 1 abstention).

| **SANCTIONS FINANCIERES**<br>*(les sanctions financières sont transférées dans les tarifs généraux)* | **DISTRICT « actuel » 2014/2015** | **DISTRICT « projet » 2015/2016** | **LIGUE « actuel » 2014/2015** |
|---|---|---|---|
| **Fautes commises par un joueur :** | 10 € | 10 € | 11.60 € |
| - Avertissement : | 10 € | 10 € | 11.60 € |
| - 2ème avertissement : | | | |
| - Avertissement suivi de suspension ferme ou révocation de sursis : | 53 € | 53 € | 57.90 € |
| - 2ème expulsion dans la saison : | 106 € | 106 € | ------- |
| - 3ème expulsion dans la saison : (106 + 53) =159 € | ------ | 159 € | ------- |
| - Xème expulsions dans la saison : tarif de l'expulsion précédente + 53 € | ------ | X + 53 € | ------- |
| **Suspensions :** | 53 € | | |
| - Sanction inférieure ou égale à 4 matchs | ------ | 53 € | 56.10 € |
| - Sanction de 5 à 12 matchs (ou 3 mois): | ------ | 90 € | 93.35 € |
| - Suspension de 4 à 6 mois : | ------ | 110 € | 112.60 € |
| - Suspension de 7 à 12 mois : | ------ | 160 € | 190.55 € |
| - Suspension supérieure à 1 an et inférieure ou égale à 3 ans : | ------ | 200 € | 224.10 € |
| - Suspension de 4 à 5 ans : | ------ | 300 € | 380.85 € |
| - Suspension supérieure à 5 ans : | ------ | 400 € | 448.25 € |

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Récidive :**<br>- Dans tous les cas, une récidive (= même type) entraîne une amende doublée (sauf pour le 2ème avertissement) | ------ | Doubler l'amende | Doubler l'amende |
| **Amendes aux équipes** : | | | |
| - Non-accompagnement de l'arbitre (mi-temps et fin de match) : | 10 € | 10 € | 11.30 € |
| - Point de pénalité (amende par point infligé) | -------- | ------ | 56.10 € |
| - Bousculade à arbitre : | 197 € | 197 € | ------ |
| - Coup à arbitre (match arrêté) : | 324 € | 324 € | ------ |
| - Coup à arbitre (dans un autre contexte) : | 422 € | 422 € | ------ |
| - Match arrêté pour raisons disciplinaires : | 180 € | 180 € | 190.55 € |
| - Participation à un match d'un joueur suspendu : | 106 € | 106 € | ------ |
| - Suspension d'un dirigeant et d'un éducateur | 62 € | 62 € | ------ |
| - Suspension ferme hors avertissement : | 53 € | 53 € | ------ |
| - suspension de terrain : | ------ | 180 € | 190.55 € |
| - Mauvais comportement des supporters, selon la gravité | 53 à 318 € | 53 à 106 € | 95.35 € |
| - Police des terrains | 53 € | 53 € à 106€ | 95.30 € à 190.55 € |
| - Frais d'audition | ------ | ------ | 73.95 € |
| - Remboursement frais kilométriques (officiels ou clubs) | Voir tarifs District | Voir tarifs District | Voir tarifs LRAF |
| - Frais de comparution à la demande d'un joueur ou d'un club | ------ | ------ | 33.60 € |
| - Club non représenté à une convocation de commission : | 82 € | 50 € | 50 € |
| - non réponse à un rapport demandé à la date demandée au PV : | ------ | 16 € | 40 € |
| - frais d'arbitrage non réglés par le club : le montant des frais sera doublé | ------ | Doubler le montant 50% Arb. 50% Distr. | ------ |

Additif dans les Règlements sportifs:

En cas de forfait général d'un club les cartons « jaunes et rouges » sont maintenus pour :

- les joueurs licenciés au club « forfait »
- les joueurs des clubs adverses.

**Vœu n° 2 : du FC Fareins Saône Vallée**
Le club de Fareins Saône Vallée vous adresse ses vœux pour l'AG du District.

**Vœu n° 1** : dans les catégories « jeunes » à 11 (U15 – U17 – voire U19), mettre en place le système suivant :
1ère phase : un brassage avec 8 équipes (7 matchs joués) puis
2ème phase : un championnat avec 8 équipes (14 matchs aller-retour).
Ceci permettra de jouer au minimum 21 matchs, critère indispensable pour maintenir nos jeunes dans nos « petits » clubs et leur proposer de jouer régulièrement. (Il est très important de conserver un nombre de match suffisant en cas de forfait dans une poule de 6). En Ligue Rhône Alpes, les districts de l'Isère, Loire, Rhône effectuent 22 matchs et ceux de Drome, Ardèche et Savoie 20 matchs.

**Vœu n° 2** : en catégorie U15, crée un niveau supplémentaire afin de rendre plus homogène les différents niveaux. (le constat d'une trop grosse différence de niveau entre les équipes évoluant en 1ère division est réel).
Actuellement : 1 poule d'Excellence – 3 poules de Promotion d'Excellence et 8 poules de 1ère division.
Proposition : 1 poule d'Excellence – 2 poules de Promotion d'Excellence – 3 poules de 1ère division et x poules de 2ème division.

**Vœu n° 3** : en catégorie « jeunes » à 11, sauf au dernier niveau, un club ne peut pas disposer de 2 équipes évoluant au même niveau.

Avis du comité de direction : défavorable à la majorité (2 pour – 14 contre – 4 abstention).

## BUDGET PREVISIONNEL 2015/2016

Georges LUCET informe l'assemblée que ce budget prévisionnel 2015/2016 n'a pas pu être présenté au dernier Comité de Direction en raison d'un surcroît de travail dû à l'absence de Mme DEBOURG.
Les documents ont été mis sur le site, dans les documents de l'A.G., et un exemplaire a été mis dans les enveloppes des clubs.

Comme chaque année, ce prévisionnel a été établi à partir des résultats au 30 juin 2014, d'une situation au 30 avril 2015 avec une extrapolation au 30 juin 2015.

Georges LUCET remercie M. Jean Claude THEVENOT, ancien commissaire aux comptes, pour son aide précieuse à la réalisation de ce budget.

Les écarts significatifs ont été expliqués.

**Vote du budget prévisionnel par l'assemblée** : adopté à l'unanimité.

## INFORMATIONS DU PRESIDENT

**Récompenses**

Comme pour la saison 2014/2015, la soirée des récompenses est prévue le 10 novembre 2015 à Viriat et nous aurons le plaisir d'inviter tous les récipiendaires et leurs présidents, les clubs récompensés par des challenges, les éducateurs et les arbitres concernés.

**Engagement en Coupe de France**

La date limite d'engagement est prévue au 15 juin.
Les clubs évoluant en district doivent procéder à leur engagement via Footclubs alors que les clubs de ligue sont automatiquement engagés.

**Demandes de licences**

Malgré l'intersaison qui arrive, je vous demande de bien distribuer vos demandes durant cette fin juin et surtout remettre celles de vos arbitres pour ne pas être en infraction.

**Calendrier sportif**

Calendrier difficile à réaliser du fait que la TOUSSAINT tombe un dimanche ainsi que les 1er et 8 mai.
Le pôle sportif a essayé de traiter au mieux un calendrier des matchs mais on vous demande de bien anticiper l'inversion, l'avancement des matchs en étudiant vos rencontres à domicile, la disponibilité de vos installations et celle de vos dirigeants.
Pensez à le faire dès septembre ou du moins lors de la phase des matchs aller.

**Recherche de délégués**

Possibilité de mettre à disposition un délégué de club pour quelques matchs au niveau du district. Ces délégués seront formés et auront ensuite le choix de revenir à temps plein dans leur club ou intensifier leur fonction au district.

**Démission de la commission des arbitres**

J'ai reçu un message m'informant de la démission de la commission des arbitres.
Les membres du bureau se sont consacrés cette semaine à la préparation de cette AG.
En concertation avec eux, je rédigerai un courrier à l'intention des arbitres et des présidents de club dans les prochains jours pour communiquer sur ce sujet.
Ensuite, lorsque ces courriers seront parus, je resterai à l'entière disposition des clubs et des arbitres. Bien sûr, s'il y a démission, il y a divergence mais je resterai au service des clubs pour préparer au mieux la saison prochaine.

**Feuille match informatisée**

On ne va pas parler de révolution mais d'évolution.
Objectif de cette saison en accord avec la LFA et la ligue : mise en place progressive de ces tablettes. On commencera l'expérimentation en septembre avec les clubs d'excellence seniors et progressivement on l'étendra aux poules de promotion d'excellence seniors et des certaines catégories « jeunes ».

Deux référents au niveau du district : Messieurs Joël MALIN et Maurice LACQUES.
Le coût d'une tablette est de 179 € Après l'aide de la Fédération à hauteur de 40%, de la région Rhône Alpes, il reste à la charge de la ligue, du district et du club 82,57 €.
Il a été décidé en comité de direction de ligue que la répartition des 82,57 € se ferait avec une charge équivalente au tiers soit 27,52 € .
Un club devra donc acheter une tablette au prix de 27,52 €.
On n'entrera pas dans les détails ce soir, mais des informations complémentaires seront données aux clubs au fur et à mesure des formations à la manipulation.

**Billetterie pour l'Euro 2016**
Rappel gestion de l'Euro par l'UEFA et non pas la F.F.F.
Aller sur le site : EURO2016.FR
De la même manière, je vous demande de consulter le site pour l'appel à volontaires pour les matchs de l'euro organisés sur les sites de Lyon et Saint Etienne.

**Décret « but »**
La FFF va participer prochainement au financement des buts mobiles.
Restez vigilant sur les sites de la LFA, ligue et district.
Elément très intéressant, on s'oriente vers l'allègement du décret sur la fixation obligatoire au sol et le lestage obligatoire après déplacement de la cage.
Pour tous ceux qui utilisent ce type de matériel, je présume qu'ils en seront ravis.
Attention le décret est en cours de révision et l'application n'est donc pas immédiate.

**Affiche temps de jeu**
Je vous demande de placer cette affiche dans votre club house et aussi sensibiliser vos éducateurs sur le respect du temps de jeu en football d'animation.
Partageons cette envie de voir un enfant venir au stade avec le sourire et repartir avec le même sourire. Si un élément peut lui donner le sourire, c'est de jouer et non de rester sur le banc de touche.
Des affiches supplémentaires peuvent être demandées au district si vous avez plusieurs clubs house.

**Livre d'Or du district**
Afin de conserver l'historique du district, un groupe de travail reprend actuellement les archives pour rédiger un livre retraçant l'histoire de celui-ci de 1981 à ce jour.
Un premier livre d'or existe pour la période allant de la création de l'Ain/Jura jusqu' en 1980.
Un grand merci à Jean Jacques GARCIN et ses collègues pour l'important travail réalisé.

## POULES 2015/2016

Restant des affaires en instances, la Commission Sportive n'est pas en mesure de diffuser les compositions des poules.

## Désignation du lieu de l'AG de fin de saison 2015/2016

La candidature de l'US Grand Colombier, enregistrée lors de l'AG de Beynost et confirmée depuis par ses dirigeants, est donc officialisée et aura lieu à CULOZ en Juin 2016.
La date doit être déterminée en fonction de celles des AG de la Ligue Rhône Alpes et de la F.F.F. mais en tout état de cause, elle aura lieu un samedi matin.

## Proclamation des résultats des votes

**Inscrits** : 110 clubs représentant 1048 voix.
23 membres du comité de direction représentant 23 voix

**Votants** : 92 clubs représentants 965 voix.
15 membres du comité de direction représentant 15 voix
Soit 980 voix

**Election des représentants aux assemblées générales de la Ligue Rhône Alpes**
Sont élus :
JOSSERAND Alain : 810 voix
CHENE Patrick : 795 voix
GARCIN Jean Jacques : 729 voix
FEYEUX Michel : 713 voix
BLANC Jean Luc : 698 voix
LUCET Georges : 697 voix
PITARD Patrick : 623 voix
CELDRAN Christophe : 618 voix
MALIN Joël : 599 voix

Suppléants :
MAIRE Jacques : 562 voix
LOMBARDO Daniel : 472 voix
SANNA Séverino : 368 voix

**Mode électoral pour la mandature 2016/2020**
Vote n° 1 : article 18.1 - Composition
**Vote de l'assemblée générale** : adopté à la majorité (710 pour – 46 contre – 135 abstention)

Vote n° 2 : mode de scrutin
Liste plurinominale : 406 pour – 205 contre – 315 abstention
Liste bloquée : 205 pour – 406 contre – 315 abstention
**Vote de l'assemblée générale** : liste plurinominale adopté à la majorité.

Vote n° 3 : conditions d'éligibilité
**Vote de l'assemblée générale** : adopté à la majorité (679 pour – 52 contre – 270 abstention)

**Vœux**
Vœu n° 1 du District de l'Ain
**A** – Carton blanc : championnat et coupes : 762 pour – 114 contre – 60 abstention
Maintien expulsion temporaire en Coupes (règlement actuel) : 754 pour – 131 contre – 50 abstention
**Vote de l'assemblée générale** : mise en place du carton blanc en championnats et coupes adopté à la majorité.

**B** – Arbitrage par joueur suspendu (ZZ) : maintien du dispositif
**Vote de l'assemblée générale** : maintien du dispositif adopté à la majorité (602 pour – 261 contre – 67 abstention).

**C** – Tarifs disciplinaires
**Vote de l'assemblée générale** : adopté à la majorité (605 pour – 163 contre – 157 abstention).

Vœu n° 2 du FC Fareins Saône Vallée
Du fait que les règlements jeunes ont été entérinés lors de l'AG du 18 Mai 2015 pour les vœux n° 1 et 2, le club souhaite maintenir uniquement le vœu n° 3.

**Vote de l'assemblée générale** : rejeté à la majorité (410 pour – 414 contre – 105 abstention).

## *Allocutions de fin de travaux*

**M. BARBET Bernard, Président Ligue Rhône Alpes de Football**
Après avoir salué l'ensemble des présents, il rappelle que c'est toujours avec plaisir qu'il assiste aux assemblées du District de l'Ain.
Il a une pensée pour M. Paul MOYNE, ancien dirigeant de l'AS Misérieux Trévoux décédé cette semaine.
Il a apprécié les discours de MM. CATHERIN et LARDET qui ont retracé l'histoire du FC Manziat ainsi que les travaux de cette assemblée générale qui sont une reconnaissance de tout ce qui est réalisé par le Président Jannet et de son district, c'est un constat de qualité.
Il constate que les vœux ont provoqué des réactions et des débats ce qui montrent l'intérêt de chacun pour le football départemental.
Félicitations au FC Bourg Péronnas pour son accession en Ligue 2 ainsi qu'à Aurélien PETIT promo Arbitre F2.
Il revient sur les évènements qui entachent la FIFA, l'Euro 2016 et sa billetterie, les différentes opérations « Horizon Bleu », les feuilles de match informatisées (F.M.I.), les effectifs des licenciés de la Ligue.

La rédaction du livre d'Or du District est importante car c'est un livre ou tous les souvenirs du District de l'Ain seront répertoriés.

**M. FOURNIER François, Président du C.D.O.S.**

Il salue les présents et remercie le District pour son invitation et rappelle les bonnes relations entre le CDOS et le District.
Il est satisfait d'avoir assisté à une assemblée générale aussi fructueuse et remercie les bénévoles des clubs pour le travail effectué dans leur club qui est la base de la pyramide. Il est dommage qu'il n'y ait pas assez d'article dans la presse à ce sujet.
Félicitations au FC Bourg Péronnas pour leur parcours et leur accession en Ligue 2 la saison prochaine. Le club sera honoré lors de la prochaine soirée des champions.
Les résultats du Challenge Civisport seront communiqués lors du 23ème Grand Prix de Tennis de Bourg en Bresse (Open de l'Ain) qui aura lieu du 4 au 12 Juillet 2015.
Le CDOS est composé de 8 commissions dont une commission formation qui dispense des sessions tout au long de l'année.
Il souhaite à tous une bonne fin de saison.

**Mme GAUTHERIN Corinne, Direction de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale**

Elle salue les présents et remercie Jean François JANNET pour son invitation. C'est un plaisir d'être présente à cette assemblée et ceci montre tout l'intérêt que porte l'Etat au football.
Félicitations au FC Bourg Péronnas pour son accession en Ligue 2 et aux deux clubs féminins pour leur accession au championnat de la Ligue Rhône Alpes.
Félicitations au District de l'Ain pour sa promotion des valeurs citoyennes et éducatives alors qu'elles en sont toujours au stade de développement au niveau national.
Elle revient sur le temps d'activité périscolaire, les coupons sport, le nombre de licenciés, le volet Sport Santé, le travail effectué avec le Sport Adapté et Handisport, les nouveaux dispositifs en faveur des emplois et le CNDS.
Pour finir elle salue le travail de tous les bénévoles qui accompagne les jeunes et leur famille et rappelle que ces bénévoles peuvent être remerciés par une médaille Jeunesse et Sport.

Jean François JANNET clôt cette assemblée générale à 23 H 30, remercie les participants pour leur attention, leur sérieux et le respect mutuel lors des débats.
Il souhaite aux clubs une excellente trêve avec le plaisir de les retrouver sur le bord des terrains la saison prochaine.

Il remercie M. Jean Daniel CATHERIN, Président du FC Manziat, et toute son équipe pour la qualité et la parfaite organisation de cette AG.

M. LARDET, Maire de Manziat, invite les participants à partager le verre de l'amitié offert par la municipalité ainsi qu'au buffet offert par le District.

| | |
|---|---|
| JANNET Jean François | FEYEUX Michel |
| Président | Président délégué pôle administratif |